



## Préavis de congé anticipé & interim

Par **laurem**, le **08/07/2008** à **13:09**

Bonjour,

Nous sommes locataires et envisagions de déménager car nous attendons un enfant. Nous n'avons pas fait de préavis plus tôt car étant en interim et mon ami en CDD, nous craignons de ne pas trouver de nouveau logement. Or nous venons d'en trouver un, mais cela nous ferait un double loyer. Nous avons connaissance de la loi de juillet 1989 sur les préavis anticipés, mais une fin de mission d'interim vaut-elle perte d'un emploi ? Et comme le contrat de location est à nos 2 noms est-ce suffisant pour prétendre à un mois de préavis de congé au lieu de 3 ?

Merci de vos réponses